

DEC192885DR15

Décision portant nomination de M. Arnaud ROBIN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux (FSAB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux (FSAB), dont le directeur est M. Pierre GUIBERT ;

Vu la décision DEC161428INSHS du 12 juillet 2016 portant nomination de M. Bruno MAUREILLE aux fonctions de directeur de la FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Arnaud ROBIN, Ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de la FR3383 à compter du 11 octobre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Pessac, le 11 octobre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Bruno MAUREILLE

